



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 26 mars 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent monsieur le conseiller Joseph De Sylva.

**CE-2008-416**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 11 - 25 263,33 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - 345 745,92 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 9 - 4 426,56 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 9 - 151 377,26 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 11, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 11, la liste des réquisitions numéro 9 et la liste des embauches numéro 9 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 11	Pièces de comptes à payer	25 263,33 \$	10 au 14 mars 2008
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	345 745,92 \$	10 au 14 mars 2008
Liste des réquisitions numéro 9	Pièces de comptes à payer	4 426,56 \$	10 au 14 mars 2008
Liste des embauches numéro 9	Embauche de personnel temporaire	151 377,26 \$	3 au 7 mars 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2008.

Adoptée

**CE-2008-417**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-09 - 390 513,48 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 MARS 2008**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-09 d'un montant total de 390 513,48 \$ pour la période du 6 au 12 mars 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-418

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - SOUMISSION  
2008 SI 002 - SERVICES PROFESSIONNELS - MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT  
.NET**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité nomme les membres du comité de sélection suivants pour l'analyse des soumissions pour les services professionnels de firmes pouvant assister la Ville de Gatineau à effectuer son virage technologique vers un développement harmonisé dans un environnement Microsoft.Net., selon la grille d'évaluation et de pondération approuvée par la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006, à savoir :

- monsieur Livio Retamal, chef de section au Service des systèmes d'information
- madame Suzanne Crispin, programmeuse analyste au Service des systèmes d'information
- monsieur Frédéric Jaulgey, analyste au Service des systèmes d'information
- monsieur André Scantland, directeur au Service des systèmes d'information, agira à titre de substitut en l'absence d'un ou l'autre des membres
- un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances, agira à titre de secrétaire du comité et observateur

Adoptée

CE-2008-419\*

**ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS AVEC LA  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2003-416 en date du 26 mars 2003, a signé avec la municipalité de L'Ange-Gardien une entente intermunicipale en matière de loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente et ses périodes de renouvellement sont échues depuis le 31 décembre 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de L'Ange-Gardien désire signer une nouvelle entente;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties se sont entendues sur le contenu de cette nouvelle entente de trois ans avec possibilité de renouvellement annuel de deux années additionnelles :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le protocole d'entente en annexe, d'une durée de trois ans plus deux années d'option, en vertu duquel la municipalité de L'Ange-Gardien verse, pour l'année 2008, une contribution financière à la Ville de Gatineau de 161 000 \$ plus les frais rattachés à l'impression et la livraison du programme d'activités, plus taxes applicables. La contribution financière sera imputée au poste de revenus 01-37110 – Entente loisirs – Municipalité de L'Ange-Gardien.

Le trésorier est autorisé à hausser le budget des revenus et dépenses en fonction des frais générés par l'impression de copies supplémentaires et la livraison du programme à toutes les adresses de la municipalité de L'Ange-Gardien, le cas échéant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assitant-greffier sont autorisés à signer l'entente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-420

**DÉLÉGATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION JEUNESSE AU FORUM POUR JEUNES CANADIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission jeunesse s'est donnée comme objectif, dans son plan d'action 2008, d'assurer son rayonnement et celui de la jeunesse gatinoise sur la scène municipale, provinciale et nationale en prenant part aux rencontres touchant la jeunesse :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Cansu Koç, membre de la Commission jeunesse de Gatineau, à prendre part au Forum pour jeunes canadiens organisé par la Fondation pour l'étude des processus de gouvernement au Canada qui se tiendra à Ottawa, du 29 mars au 5 avril 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71127-311-31717	100 \$	Commission jeunesse - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-421

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-09 - 491 180,99 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-09 d'un montant de 491 180,99 \$ pour la période du 3 au 7 mars 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-422

**AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU LEAMY - 41 981,48 \$ - CARRIÈRE DES RUISSEAUX - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-1365 en date du 8 septembre 2004, adjugeait le contrat à la firme Carrière des Ruisseaux (9102-1964 Québec inc.) pour des travaux de construction du bassin de rétention du ruisseau Leamy au montant de 3 379 940,24 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-1058 en date du 23 novembre 2004, autorisait l'ajustement du coût des travaux de construction du bassin de rétention du ruisseau Leamy, portant ainsi le montant des travaux à 4 177 971,24 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** deux délégations de pouvoir (DP 41604 et DP 57304) au montant de 99 897,35 \$, incluant les taxes, ont été approuvées pour des travaux supplémentaires lors de la construction du bassin de rétention du ruisseau Leamy;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Dessau-Soprin, mandatée pour la surveillance des travaux, recommande un ajustement additionnel de 41 981,48 \$, incluant les taxes, représentant les coûts supplémentaires engendrés par une variation des quantités au bordereau de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les délégations de pouvoir numéros 41604 et 57304 autorisant un montant de 99 897,35 \$, incluant les taxes, et autorise l'ajustement final des coûts des travaux supplémentaires de 41 981,48 \$, incluant les taxes, à la firme Carrière des Ruisseaux (9102-1964 Québec inc.) dans le cadre des travaux de construction du bassin de rétention du ruisseau Leamy – Contrat C-97-27.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20037-001-57202	40 121,84 \$	Bassin de rétention Leamy - Égout combiné Montclair, etc. - Bassin de rétention Leamy
04-13493	1 859,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20037-006	26 393,95 \$		Bassin de rétention Leamy - Égout combiné Montclair, etc. - Contingences
06-20037-005	6 185,64 \$		Bassin de rétention Leamy - Égout combiné Montclair, etc. - Frais de laboratoire
06-20037-001		32 579,59 \$	Bassin de rétention Leamy - Égout combiné Montclair etc. - Bassin de rétention Leamy

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-423\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 458-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES TOITURES DE PLUSIEURS BÂTIMENTS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 458-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réfection des toitures de plusieurs bâtiments.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-424\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 462-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 132 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ DESTINÉS AUX ÉDIFICES MUNICIPAUX CRITIQUES, PHASE I, ET LA MISE EN PLACE DU CENTRE DES OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE DE LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ CORPORATIVE SOUS LA GOUVERNE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 462-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 1 132 000 \$ pour l'acquisition d'équipements de sécurité destinés aux édifices municipaux critiques, phase 1, et la mise en place du Centre des opérations de surveillance de la Division de la sécurité corporative sous la gouverne de la Direction générale.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales et des Régions que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-425** **SOUMISSION 2007 SP 301 - EASTWAY TANK, PUMP AND METER LTD - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CITERNE EN ALUMINIUM - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 89 735,63 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Eastway Tank, Pump and Meter Ltd, 1995, chemin Merivale, Ottawa, Ontario, K2G 1G1 pour la fourniture et l'installation d'une citerne en aluminium au montant total de 89 735,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 janvier 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30390-010-57203	85 760,63 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - 5 camions à benne - Voirie
04-13493	3 975,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

**CE-2008-426\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 312-1-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2005 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 30 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLACE WALTERS, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 312-1-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 30 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Place Walters, phase 1.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-427\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 355-1-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2006 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 490 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II SUR LA RUE DE GRANBY ET UNE PARTIE DU BOULEVARD MALONEY EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 355-1-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 490 000 \$ pour la construction des services municipaux des phases I et II sur la rue de Granby et une partie du boulevard Maloney Est.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-428\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 459-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 444 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET DOMAINE DES DEUX RAVINS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 459-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 444 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Domaine des Deux Ravins.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-429\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 460-2008 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 400 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MALONEY EST, COMPRIS ENTRE LA RUE JOSEPH-ROY ET L'AVENUE DU CHEVAL-BLANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 460-2008 autorisant une dépense et un emprunt de 4 400 000 \$ pour effectuer des travaux de réaménagement du boulevard Maloney Est, compris entre la rue Joseph-Roy et l'avenue du Cheval-Blanc.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-430\*** **ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL LE PLATEAU, PHASE 43 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 396, 14B-176, 14A-311, 14B-222, 14A-381 du rang 4 du canton de Hull, étant la phase 43 du projet Le Plateau;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Le Plateau, phase 43 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC concernant le développement domiciliaire Le Plateau, phase 43 sur les lots mentionnés ci-dessus montrés aux plans préparés par monsieur Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 26 novembre 2007, portant les numéros de minutes 11410-F, 11411-F, et 11412-F;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par l'ingénieur Pierre Gravelle;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à l'ingénieur Pierre Gravelle et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir la phase 43 du projet, le tout sujet à l'approbation, par les autorités compétentes, du règlement d'emprunt numéro 451-2008 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 641 000 \$, ainsi que la quote-part de la Ville reliée au surdimensionnement du réseau d'égout sanitaire dans cette phase du projet, jusqu'à concurrence de 50 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 691 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement numéro 451-2008	641 000 \$	Quote-part - Enfouissement des réseaux d'utilités publiques - Projet Le Plateau, phase 43
Futur FDI	50 000 \$	Quote-part - Surdimensionnement égout sanitaire

Le trésorier est autorisé à puiser à même les dépenses en immobilisation payées comptant un montant de 50 000 \$ afin de financer la quote-part de la Ville reliée au surdimensionnement du réseau d'égout sanitaire.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99300-999	50 000 \$		Immobilisations payées comptant - Autres
03-10110		50 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mars 2008 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 451-2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-431

**SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE CÔTE-DU-NORD - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - LOUISE POIRIER ET PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école Côte-du-Nord, à l'attention de madame Marie-Claude Tremblay, directrice, 15, rue Des Groseilliers, Gatineau, Québec, J8Z 1M4, à titre de subvention pour une célébration de remise de diplômes et la parution d'un journal de finissants et de finissantes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-432

**SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB LES AÎNÉS DE ST-RENÉ INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du club Les Aînés de St-René inc., à l'attention de madame Liliane Charrette, présidente, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour l'organisation des activités de 2008.



Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	200 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11412-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-433

**SUBVENTION DE 1 625 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 10114 DE SAINTE-ROSE-DE-LIMA - SOUPER-BÉNÉFICE - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 625 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 10114 de Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de monsieur Jean-Noël Clément, Grand Chevalier, 861, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V1, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper-bénéfice qui aura lieu le 4 avril 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	150 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions
11416-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11401-972	100 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-434

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER AU 23<sup>e</sup> GALA OVATION DES GRANDS PRIX DU TOURISME DE L'OUTAOUAIS - 5 AVRIL 2008 - 140 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer au 23<sup>e</sup> gala Ovation des Grands prix du tourisme de l'Outaouais qui aura lieu le 5 avril 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 140 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, à l'attention de monsieur Jean Thiffault, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	140 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-435

**CONSTRUCTION DE LA ROUTE VERTE ENTRE LES RUES RIVIERA ET HURTUBISE - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS DU TRONÇON HURTUBISE/SANSCARTIER - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE RÉSERVER LE SOLDE RESTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a accordé une aide financière de 45 000 \$ (25 % du coût total estimé) à la Ville de Gatineau, en vue de la construction du tronçon de la Route verte projeté entre les rues Riviera et Hurtubise, cette aide financière est valide jusqu'au 31 mars 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction de la partie est du tronçon de la Route verte projeté entre les rues Sanscartier et Hurtubise ont été réalisés en 2007 au coût total de 103 233,33 \$ et que les travaux de construction de la partie ouest projetés entre les rues Riviera et Sanscartier ont été reportés afin d'attendre les orientations du plan directeur du parc Sanscartier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux de construction du tronçon de la Route verte sont terminés, et ce, avant la date d'échéance fixée au 31 mars 2008;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire que la Ville demande au ministère des Transports du Québec de réserver le solde restant de l'aide financière jusqu'au 31 mars 2010 en ce qui a trait aux travaux de construction de la partie ouest du tronçon de la Route verte projetée entre les rues Riviera et Sanscartier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité atteste que les travaux de construction de la partie ouest du tronçon de la Route verte entre les rues Sanscartier et Hurtubise sont complétés au coût de 103 233,33 \$, incluant les taxes, et sont conformes à une demande d'aide financière de 25 %, soit un montant de 25 808,33 \$.

La Section de la comptabilité du Service des finances est autorisée à transmettre au ministère des Transports du Québec une réclamation avec pièces justificatives pour le versement de la subvention au montant de 25 808,33 \$.

De plus, ce comité demande au ministère des Transports du Québec de réserver le solde restant de l'aide financière au montant de 19 191,67 \$ jusqu'au 31 mars 2010, en vue de permettre à la Ville de compléter la construction de la partie est du tronçon de la Route verte entre les rues Riviera et Sanscartier.

Adoptée

**CE-2008-436**

**SUBVENTION DE 200 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 10114 DE SAINTE-ROSE-DE-LIMA - 29 MARS 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 10114 de Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de monsieur André Lachapelle, 4-220, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper qui aura lieu le 29 mars 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11415-972	200 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mars 2008.

Adoptée

**CE-2008-437**

**SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE DE L'OISEAU-BLEU - FÊTE FORAINE - 16 JUIN 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école l'Oiseau-Bleu, à l'attention de madame Nathalie Rioux, directrice, 184, rue Nelligan, Gatineau, Québec, J8T 6J9, à titre de subvention pour l'organisation de la fête foraine qui aura lieu le 16 juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11412-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mars 2008.

Adoptée

**CE-2008-438**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE - ANNULATION DE L'HORAIRE DE PRÉRETRAITE - EMPLOYÉ 101440**

**CONSIDÉRANT** la convention collective entre le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont signé la lettre d'entente BLC-06-28 prévoyant un horaire de préretraite pour l'employé 101440 jusqu'au 8 octobre 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 101440 a obtenu un poste de messenger;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins opérationnels nécessitent la présence de l'employé à temps complet dans le poste de messenger;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé accepte de travailler à temps complet et que les parties en sont venues à une entente afin d'annuler l'horaire de préretraite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente BLC-08-03 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin d'annuler l'horaire de préretraite de l'employé 101440, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

La directrice générale par intérim, le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service du greffe sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-08-03.

Adoptée

**CE-2008-439**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME STÉPHANIE FORGUES CARON AU POSTE D'AGENTE, SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-121 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Stéphanie Forgues Caron au poste d'agente, surveillance des territoires à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Madame Stéphanie Forgues Caron est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agente temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Stéphanie Forgues Caron sera rétroactive au 1<sup>er</sup> mars 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de M<sup>me</sup> Forgues Caron sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Réguliers – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-440

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LYNE SAVARD AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SERVICE DES FINANCES - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II au Service des finances du Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-BLC-054 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Lyne Savard au poste de secrétaire II au Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Madame Lyne Savard est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Savard sera celui de la classe 5, 2<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-441

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME GRACIA HOUNKPE ET DE MESSIEURS SAMIR ELOUASBI, ABDELMOUNNAIM DAHBI ET FRANÇOIS LÉPINE À TITRE D'ANALYSTES DE SYSTÈME I - SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, le Service des systèmes d'information a amorcé la phase 2 du projet de migration du système informatique financier devant se terminer le 30 septembre 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** pour mener à terme le projet, l'embauche de six salariés temporaires est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à la résolution numéro CE-2007-355 en date du 14 mars 2007, deux employés temporaires ont déjà été embauchés pour la phase I, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 31 mai 2009 en vertu de la lettre d'entente BLC-07-01;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à la résolution numéro CE-2007-1507 en date du 24 octobre 2007, les représentants de la Ville de Gatineau et du Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. en sont venus à une entente afin d'accepter l'embauche de quatre salariés temporaires qui seront affectés spécifiquement au projet de migration du système informatique financier, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2009 en vertu de la lettre d'entente BLC-07-06;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$ et que la dépense attribuée aux salaires des employés visés par la présente entente sera au-delà de la limite de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'engagement temporaire de madame Gracia Hounkpe et de messieurs Samir Élouasbi, Abdelmounnaïm Dahbi et François Lépine aux postes d'analystes de système I au Service des systèmes d'information du Module de l'administration et des finances, et ce, jusqu'au 30 septembre 2009.

Le salaire de M. Elouaski sera celui de la classe 10, 2<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Dahbi sera celui de la classe 10, 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M<sup>me</sup> Hounkpe sera celui de la classe 10, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Lépine sera celui de la classe 10, 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13470-132 – Harmonisation des technologies de l'information – Rémunération régulière – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-442

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR KOFFI KADJO AU POSTE DE TECHNICIEN EN ARCHIVISTIQUE - SECTION DE LA GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES - SERVICE DU GREFFE - SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien en archivistique à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe des Services juridiques (poste numéro GRF-BLC-013 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Koffi Kadjo au poste de technicien en archivistique à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe des Services juridiques.

Le salaire de M. Kadjo sera celui de la classe 7, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Koffi Kadjo occupe déjà le poste de technicien en archivistique à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe des Services juridiques, la permanence dans ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14300-112 – Gestion documentaire – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-443

**ENGAGEMENT EN SURCROÎT DE TRAVAIL DE MONSIEUR GAÉTAN DESJARDINS À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL - SERVICE D'INGÉNIERIE - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5.07 c) de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau prévoit pour l'employé temporaire, monsieur Gaétan Desjardins, technicien en génie civil, que le maximum de l'engagement en surcroît de travail soit porté à dix mois d'une année de calendrier;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$ et que la dépense accordée au salaire attribué à l'engagement en surcroît de travail de monsieur Gaétan Desjardins sera au-delà de la limite de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement en surcroît de travail de monsieur Gaétan Desjardins à titre de technicien en génie civil au Service d'ingénierie du Module des infrastructures et de l'environnement du 31 mars au 19 décembre 2008, selon l'article 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Desjardins sera celui de la classe 10, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-132 – Ingénierie – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-444

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-LOUIS VALLÉE AU POSTE DE MESSAGER - SERVICE DU GREFFE - SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de messenger au Service du greffe des Services juridiques (poste numéro GRF-BLC-027 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Jean-Louis Vallée au poste de messenger au Service du greffe des Services juridiques.

Monsieur Jean-Vallée Vallée sera assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Vallée sera celui de la classe 2, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14200-112 – Reprographie et messagerie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-445

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LOUISE GIRARD AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif au Service de police (poste numéro POL-BLC-062 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Louise Girard au poste de commis administratif au Service de police.

Madame Louise Girard est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Girard sera celui de la classe 3, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Soutien opérationnel – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2008.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif